

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de LA MANCHE
Arrondissement de CHERBOURG
Canton de LES PIEUX
Commune de LES PIEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1^{er} décembre 2022, à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Catherine BIHEL, Maire.

Date de convocation : 25/11/2022

Présents :

BIHEL Catherine	RIGOT Raphaël	BEUVE Sylvie
LESEIGNEUR Jacques	DESPLAINS Guy	LECAPLAIN Clovis
LE BALLAIS Annick	RATEL Louis	BOUCHARD Mireille
ESTIENNE Laurent	COSSÉ Alain	
BONNEMAINS Isabelle	PANNETIER Nathalie	

Absents excusés :

CLÉMENT Mélanie	LECARPENTIER Simon
JOUETTE Isabelle	LE GAL Elisabeth
TRAVERT Romain	

Absents :

CÉCILE Anita	VILTARD Bruno
BROUZENG-LACOSTILLE Chantal	DELALEX Charlène
LABBÉ Christophe	

Pouvoirs :

CLÉMENT Mélanie à Isabelle BONNEMAINS
JOUETTE Isabelle à Raphaël RIGOT
LECARPENTIER Simon à Nathalie PANNETIER

Nombre de Conseillers :

Présents : 13 Votants : 16 En exercice : 23

Mme BEUVE Sylvie, désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

DEL2022-07-061 Salles communales - Tarifs

ÉLU RAPPORTEUR : Annick LE BALLAIS, Maire adjointe déléguée aux finances

EXPOSÉ

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'appoint, etc.) amènent à une réévaluation du tarif de la location des salles communales, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Les tarifs actuels ont été fixés par délibération en 2017, il est proposé d'ajuster les tarifs à hauteur de l'inflation depuis cette date.

		Paul Nicolle	Commune	Hors commune
PARTICULIERS		24 h	130 €	250 €
		Week-end	300 €	580 €
		Vaisselle	130 €	250 €
		Vaisselle cassée	Valeur de remplacement	
		Forfait ménage	120 €	120 €
		Pénalités de retard	20 €	20 €
ASSOCIATIONS		24 h	Gratuit	185 €
		Week-end	Gratuit	430 €
		Vaisselle	Gratuit	185 €
		Vaisselle cassée	Valeur de remplacement	
		Forfait ménage	120 €	120 €
		Pénalités de retard	20 €	20 €
CAUTION (particuliers et associations)			500 €	

		Les Brûlins	Commune	Hors commune
PARTICULIERS		24 h	100 €	200 €
		Weekend	200 €	400 €
		Forfait ménage	120 €	120 €
		Pénalités de retard	20 €	20 €
ASSOCIATIONS		24 h	Gratuit	140 €
		Week-end	Gratuit	300 €
		Forfait ménage	120 €	120 €
		Pénalités de retard	20 €	20 €
CAUTION (particuliers et associations)			500 €	

		Salle Polyvalente	Commune	Hors commune
ASSOCIATIONS		24 h	Gratuit	120 €
		Week-end	Gratuit	240 €
		Forfait ménage	120 €	120 €
		Pénalités de retard	20 €	20 €
CAUTION (particuliers et associations)			500 €	

	CAVV	Commune	Hors commune
PARTICULIERS	1 salle/jour	100 €	120 €
	2 salles/jour	170 €	190 €
	1 salle + club house/jour	190 €	210 €
	2 salles + club house/jour	250 €	280 €
	Pénalités de retard	20 €	20 €
ASSOCIATIONS	1 salle/jour	Gratuit	100 €
	2 salles/jour	Gratuit	170 €
	1 salle + club house/jour	Gratuit	190 €
	2 salles + club house/jour	Gratuit	250 €
	Pénalités de retard	20 €	20 €

L'autorité municipale se réserve la possibilité d'établir un tarif spécifique dans le cadre d'une manifestation importante lorsque la collectivité est partenaire.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Ressources Humaines » du 17 novembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter les tarifs établis ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs non mentionnés à la présente délibération demeurent inchangés ;
- d'autoriser Madame le Maire à pratiquer un tarif spécifique par décision, dans le cadre de manifestations dont la commune des Pieux est partenaire ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Catherine BIHEL



Acte rendu exécutoire par son envoi en sous-préfecture le 07 DEC. 2022
Et sa publication le 07 DEC. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au représentant de l'Etat, soit :

- par courrier à l'adresse suivante : 3 rue Arthur Leduc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4
- en ligne, via le site www.telerecours.fr

